



XBRL France

Groupe Solvabilité II

16 novembre 2016

Transforming Business Reporting

XBRL[™] FRANCE
THE BUSINESS REPORTING STANDARD

Ordre du jour

- Point sur les remises
 - Problèmes des valeurs de dimensions typées à « nil »
- Point sur les Taxonomies EIOPA V2.1
- Remises spécifiques
- Point sur la Taxonomie RAN
- Points divers

Point sur les remises – valeur de dimension typée à nil

- Le validateur XBRL utilisé par l'ACPR présente une anomalie dans le cas où une valeur de dimension typée décimale est à « nil » (attribut xsi:nil= "true").

=> contenu XML ne respectant pas le type, alors qu'il doit être vide.

=> un contournement va sans doute être mis en place

```
<context id="C1_1_1_1">
  <entity>
    <identifiant scheme="http://xml.insee.fr/identifiants/SIREN">338075062</identifiant>
  </entity>
  <period><instant>2016-06-30</instant></period>
  <scenario>
    <xbrldi:explicitMember dimension="s2c_dim:SU">s2c_MC:x170</xbrldi:explicitMember>
    <xbrldi:typedMember dimension="s2c_dim:XC"><s2c_typ:NB xsi:nil="true"></s2_typ:NB> </xbrldi:typedMember>
    ....
  </scenario>
</context>
```

Taxonomie EIOPA – V2.1

- La validité de la clé des codes ISIN va être vérifiée par l’EIOPA
- En 2017, les codes ISIN pourront être vérifiés par l’EIOPA (utilisation de la CSDB de la BCE)
- Pas de version corrective prévue
- Prochaine version : V2.2
 - Publication pour commentaire prévue début juin
 - première date d’arrêté au 31/12/2017

Taxonomie EIOPA – Problème de licence

- L'EIOPA a introduit, avec la taxonomie V2.1, une licence qui doit être acceptée pour accéder au documents à travers la page Web
- Cette licence oblige à communiquer à l'EIOPA toute taxonomie étendant la taxonomie EIOPA
- L'EIOPA serait propriétaire de ces taxonomies et délivrerait un droit d'utilisation limité aux organisations ayant fait le travail.
- Ce sujet a été discuté, une nouvelle version doit être publiée
Points encore litigieux :
 - Possibilité de changer la licence (non opposable)
 - Possibilité d'existence de licences dans la taxonomie EIOPA
 - Possibilité pour l'EIOPA de vendre ou louer les taxonomies « dérivées »
- La version 2.0 ne fait l'objet d'aucune licence (!)

Remises spécifiques

Il existe deux cas où des données doivent être collectées en dehors des périodes actuellement prévues :

1. Resoumission des données relatives aux contrats de réassurance (contenu des états S.30.01 , 02, 03 et 04) en cours d'année, suite à une renégociation, conformément à l'ITS (Règlement d'exécution) UE 2015/2540 (<http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015R2450&from=EN> ou <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32015R2450&from=EN>). Ces remises doivent être transmises à l'AEAPP.
2. Demande d'informations en dehors des périodes prévues, pour respecter l'article 35 de la directive Solvabilité II (<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:335:0001:0155:en:PDF> ou <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:335:0001:0155:fr:PDF>).
Un reporting mensuel a été cité.

Remises spécifiques

1. Cas de renégociation des contrats de réassurance

- Possibilité d'utiliser le point d'entrée ARS en désactivant 20 assertions :
BV333 à BV342 BV353 à BV362 et BV653
Mais problème pour les cas de re-soumission et exercices décalés
- Variante de ARS ou point d'entrée spécifique

2. Remises hors période

- Besoin à préciser

Remises d'effacement

Pour effacer des données envoyées par erreur (par exemple ARS et AES, ou fusion anti-datée)

1. Cas déjà prévu par ACPR (cf. e-SURFI)

Indicateur de remise S.01.01 négatif

Mais nécessité de déclarer les unités EURO et pure

=> non-respect de la règle de remise 2.22 (pas de xbrli:unit inutilisé)

2. Une instance va être proposée par l'EIOPA

Taxonomie RAN

- Version hot-fix publiée (code interne V1.0.0b)
- Les retours pris en compte doivent apparaître dans la FAQ
- Partie taxonomie du site e-SURFI revu
 - Meilleure documentation pour taxonomie LCB-FT

Points divers

Fin